

# COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000486-098

DATE : Le 28 juillet 2021

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARC-ANDRÉ BLANCHARD, J.C.S.**

## OPTION CONSOMMATEURS

Représentante

c.

**MEUBLES LÉON LTÉE**

Défenderesse

et

**FAIRSTONE FINANCIAL INC.**

Défenderesse en garantie

et

**BELLEAU LAPOINTE S.E.N.C.R.L.**

Avocats de la Représentante

et

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES**

Mis en cause

## JUGEMENT SUR UNE DEMANDE EN PROLONGATION DE DÉLAI RELATIF AU PROTOCOLE DE DISTRIBUTION

[1] **VU** le courriel des parties requérant, de consentement, la prolongation des délais pendant lesquels l'administrateur des réclamations, Ricepoint Administration Inc., doit effectuer son travail conformément à l'ordonnance du Tribunal contenu au paragraphe [11] de son jugement du 18 juin 2021;

[2] **VU** qu'il apparaît que la demande de prolongation sert l'intérêt de la justice;

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[3] **PROLONGE** le délai imparti au paragraphe [11] de son jugement du 18 juin 2021 à 60 jours de cette date;

[4] Sans frais de justice.



MARC-ANDRÉ BLANCHARD, J.C.S.

Me Maxime Nasr  
Me Rosalie Jetté  
Belleau Lapointe  
Avocat(e)s de la Représentante

Me Marie-France Tozzi  
Me Virgine Dionne-Dostie  
Jeansonne Avocats, Inc.  
Avocates de la défenderesse

Me Ariane Bisailon  
Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l.  
Avocate de la défenderesse en garantie

Me Kloé Sévigny  
Fonds d'aide aux actions collectives  
Avocate de la mise en cause

Date d'audience : Le juge en son bureau